

11 décembre 2017

Direction de la santé publique – service santé environnementale

## Club DD du Grand LYON

"Pour des habitants et une ville en  
bonne Santé "

ville de vi || eurbanne



# *Faire de la santé environnementale, une priorité politique partagée !*

La santé environnementale consiste à travailler sur un environnement favorable à la santé et notamment sur les **déterminants de la santé**

- ✓ **l'urbanisme, le logement**
- ✓ **Le cadre de vie, les aménagement extérieurs**
- ✓ **La mobilité, la sécurité, l'activité physique...**

Une ville qui **prend en considération la question de la Santé** dans ses politiques d'aménagements et son développement urbain est une **ville Durable** notamment en raison de la nécessaire adaptation au changement climatique

**Agir sur les Inégalités Sociales Territoriales et Environnementales de Santé**



# Permettre la construction d'une ville pour des habitants en bonne santé

- ✓ Faire entrer la dimension santé dans les décisions des aménageurs (ex: création de nouvelles écoles)
- ✓ Aménagement urbain pour permettre des mobilités douces, des espaces extérieurs apaisants sans allergènes
- ✓ Programmation immobilières privées neuves ou réhabilitations (travail sur la Qualité de l'air, isolation...)

Une des problématiques majeures de Villeurbanne est liée à son contexte urbain avec un trafic routier intense contribuant à *une pollution de l'air chronique et un niveau sonore ambiant élevé.*

# Quels outils ? Le PLSE

## Plan local santé environnementale 2013-2017 de Villeurbanne

Les **thèmes** abordés dans ce plan ont été définis suite à l'organisation de **focus groupes** puis de **groupes de travail thématiques** avec des **habitants volontaires** en y associant des experts en santé-environnementale : **Habitat Air Bruit Déchets et Information**

Document élaboré en **transversalité** avec d'autres services de la ville afin d'analyser les idées issues de ces groupes de travail et d'en extraire **18 actions**. La DSP est pilote du PLSE mais la plupart des actions sont portées par d'autres directions de la ville.

Pas de PLSE 2 mais une politique de santé environnementale marquée dans le Contrat local de santé n°2 de Villeurbanne 2017-2020

# Quels outils ? L'EIS

## Evaluation d'Impact en Santé Un outil d'aide à la décision :

S'appuie sur un modèle socio-environnemental prenant en compte l'ensemble des interactions complexes entre les différents facteurs (individuels, socio-économiques, environnementaux).

L'EIS a pour objet de proposer, sur la base d'informations scientifiques et contextuelles, des recommandations auprès des décideurs, qui maximisent les impacts positifs pour la Santé et minimisent les impacts négatifs d'un projet.

- EIS quartier des Buers en 2015
- Participation pré-EIS quartier de Grandclement en 2017
- EIS quartier Saint-Jean - *programmée pour 2018*

[http://www.ors-rhone-alpes.org/pdf/EIS\\_Villeurbanne.pdf](http://www.ors-rhone-alpes.org/pdf/EIS_Villeurbanne.pdf)

# Reconnaître la compétence des habitants sur ce thème comme "expert" du vécu

En 2015/2016 : Commission de concertation en santé environnementale  
Connaître les nouvelles attentes des habitants en matière de santé environnementale ?

En 2018: Projet d'atelier de fabrication de capteurs de mesure de la Qualité de l'Air avec des habitants avec suivi des données.



*Difficulté pour trouver le bon format de concertation pour mobiliser les habitants sur la durée*

**Merci de votre attention !**

**Direction de la Santé publique de Villeurbanne**

**Géraldine OLLIVIER**

Chargée d'études en santé environnementale

04.78.03.67.73

[geraldine.ollivier@mairie-villeurbanne.fr](mailto:geraldine.ollivier@mairie-villeurbanne.fr)

